Confirmation des 40% du contrôle continu du bac, 60% épreuves terminales, une session 2022 transitoire.

Des épreuves ponctuelles pour les candidats individuels tant pour les enseignements obligatoires relevant du contrôle continu, qui représentent 40% de la note globale, que pour les enseignements optionnels.

Coefficients bac session 2022 et suivants

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	**Terminale**	**Total cycle**	**Première**	**Terminale**	**Total cycle**
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1	16		16	16		16
Enseignement de spécialité 2	16		16	16		16
Grand oral	10		10	14		14
			60			**60**
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales						
Enseignement de spécialité de 1re	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive	6		6	6		6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			40			**40**
Tous enseignements obligatoires			**100**			**100**

Session transitoire 2022

Epreuves terminales		Voie G		
	Français (épreuve anticipée)	10		
	Philosophie	8		
	Grand oral	10		
	EDS 1 de terminale	16		
	EDS 2 de terminale	16		
	Total	60%		
Contrôle continu		Moyennes 1ère	Moyennes Tale	TOTAL
	Histoire-géographie	3,33	3	6,33
	Ens.scient. (G)	2,5	2,5	5
	Langue vivante A	3,33	3	6,33
	Langue vivante B	3,33	3	6,33
	EPS (CCF)		5 (3CCF)	5
	EDS suivi uniquement en 1ère	5		5
	EMC		1	1
	Moyennes de bulletin de 1ère	5		5
	Total	22,5% (17,5 + 5)	17,5%	40%

Enseignements optionnels :

➔Enseignements optionnels = coefficient 2, pour chacune des deux années du cycle terminal. Ces coefficients s'ajoutent à la somme des coefficients portant sur les enseignements obligatoires.

➔ Coefficients = 100 +2 pour chaque année d'enseignements optionnel, avec un maximum de 114.

➔ Dans la voie technologique, les élèves peuvent faire valoir leurs résultats dans deux options en classe de première, et dans deux options en classe de terminale.

➔ Dans la voie générale, peuvent s'ajouter chaque année un ou deux enseignements optionnels de Langues et cultures de l'Antiquité, en latin et en grec.

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
Tous enseignements optionnels	6	8	14	4	4	8

Contrôle continu

➔ Base de calcul = moyenne des moyennes annuelles, inscrite dans le LSL, validée lors du dernier conseil de classe. Ce sont les « évaluations chiffrées annuelles »

Contrôle continu

➔EPS=CCF en terminale, coefficient 6.

3 situations d'évaluation sur 3 APSA sauf impossibilité majeure . La note de CCF est la seule note retenue pour l'EPS au baccalauréat. Les moyennes annuelles ne sont pas prises en compte.

➔EMC, la moyenne des résultats de l'élève est affectée d'un coefficient 1 pour la classe de première et d'un coefficient 1 pour la classe de terminale (soit un coefficient 2 pour cet enseignement sur le cycle terminal).

Commission d'harmonisation

Composition :
- IA-IPR
- Professeurs
- Nommés par le Recteur

- IA-IPR

Travail à la hausse comme à la baisse sur des comparatifs dans trois cas constatés de discordance manifeste :

➔ entre la moyenne annuelle obtenue par les élèves d'un même établissement dans un enseignement et la moyenne annuelle des résultats obtenus par l'ensemble des élèves de l'académie dans ce même enseignement ;

➔ entre la moyenne des notes attribuées dans le cadre des évaluations ponctuelles pour un sujet donné à un lot de copies et la moyenne académique pour ce même sujet ;

➔ entre la moyenne des notes attribuées dans le cadre des évaluations ponctuelles pour un sujet donné et la moyenne académique des notes attribuées pour l'ensemble des sujets portant sur le même enseignement.

Des éléments statistiques sur les résultats de l'établissement d'inscription des candidats au cours des deux dernières sessions du baccalauréat sont mis à sa disposition pour conduire cette harmonisation.

- Notes ponctuelles des candidats individuels
- % moyenne académique pour ce même sujet (pour les épreuves ponctuelles des candidats individuels)
- Sur la moyenne annuelle obtenue par l'ensemble de l'établissement
- % moyenne académique dans la discipline

Le contrôle continu se base sur le « projet d’évaluation »

Extraits Note de service du 28 juillet 2021:

« La valeur certificative ainsi conférée à ces moyennes implique que l'équipe pédagogique conduise au préalable une réflexion au sein de chaque établissement, avec l'appui des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux référents, afin de définir un projet d'évaluation. »

« Cette réflexion permet d'élaborer au sein de chaque établissement un cadre réfléchi et organisé au sein de l'équipe pour l'évaluation des élèves, formalisé par un projet d'évaluation pour l'établissement partagé à l'échelle de la communauté éducative. Ce travail collégial aboutit à la définition de principes communs, garants de l'égalité entre les candidats, tout en conservant les marges d'autonomie indispensables pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves. »

Projet d'évaluation du lycée Théophile Gautier pour l'année scolaire 2021-2022

Preambule

Au regard de la note de service du 28 juillet 2021, publiée au Bulletin Officiel n° 30 du 29 juillet 2021, les enseignantes et enseignants du lycée Théophile Gautier, réunis en groupes disciplinaires et en concertation interdisciplinaire, s'entendent sur le présent document afin de préciser la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classes de première et de terminale). Ce projet collectif d'évaluation, élaboré en conseil pédagogique, s'inscrit dans un cadre règlementaire fixé au niveau national. Il a pour but de rendre visible et explicite la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation et ses modalités. Il permet notamment d'en partager les principes avec les élèves et leurs familles.

Cadre general

Tous les enseignements du tronc commun, de spécialité en 1ère ou optionnels qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale, font l'objet d'une évaluation régulière qui s'appelle le contrôle continu. L'objectif du projet d'évaluation est de rendre compte à chaque trimestre/semestre des acquis et des progrès des élèves aux différentes étapes du cycle terminal et d'expliciter les moyennes des bulletins, et donc les notes qui les composent. Ce projet d'évaluation est rendu public ; son élaboration se fait sous la responsabilité du chef d'établissement. Il est applicable dans le cadre d'un fonctionnement normal de l'établissement et est révisable tous les ans.

Principes et engagements

- pour l'ensemble des disciplines (à l'exception de l'Enseignement Moral et Civique), les moyennes trimestrielles prendront en compte au moins 2 devoirs surveillés, pour le semestre au moins 3 devoirs surveillés ;
- les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement ;
- les élèves savent que certaines évaluations seront communes à plusieurs classes ;
- toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées dans la moyenne, de même que toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note, selon les choix opérés par les professeurs ;
- la nature des évaluations composant la moyenne et les critères d'évaluation sont concertés au sein d'une même discipline ;
- les élèves sont évalués dans des situations variées et selon diverses formes, y compris à l'oral ;
- les évaluations sont accompagnées d'appréciations constructives qui permettent aux élèves de percevoir leurs éventuels progrès et ce qu'il convient d'améliorer ;
- les élèves reçoivent à chaque période un nombre suffisant et raisonnable de notes afin que la moyenne de la période soit bien représentative de leurs acquis ;
- seules les moyennes significatives, c'est-à-dire celles établies en s'appuyant sur un nombre suffisant d'évaluations, sont reportées sur le bulletin. Dans le cas où le nombre de notes de l'élève ne permet pas une moyenne significative de ses acquis, il sera procédé :

  - à un devoir de rattrapage sur convocation de l'équipe de direction ;

  - à l'organisation d'une épreuve ponctuelle en fin d'année auquel l'élève sera convoqué par l'équipe de direction : dans ce cas, la note obtenue se substitue à la moyenne manquante.

Rappel des modalités d'évaluation au baccalauréat pour la session 2022

la place des épreuves terminales :
60% de la note globale

Epreuves terminales	Voie G
Français (épreuve anticipée)	10
Philosophie	8
Grand oral	10
EDS 1 de terminale	16
EDS 2 de terminale	16
Total	60%

la place du contrôle continu :
40% de la note globale

Contrôle continu	Moyennes 1ère	Moyennes Tale	TOTAL
Histoire-géographie	3,33	3	6,33
Ens.scient. (G)	2,5	2,5	5
Langue vivante A	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33
EPS (CCF)		5 (3CCF)	5
EDS suivi uniquement en 1ère	5		5
EMC		1	1
Moyennes de bulletin de 1ère	5		5
Total	22,5% (17,5 + 5)	17,5%	40%

LISTE RÉCAPITULATIVE DES DÉCLINAISONS PAR ENSEIGNEMENT OU GROUPES D'ENSEIGNEMENTS

Principes évaluatifs propres à la discipline **EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

L'évaluation porte sur 3 activités de nature différente ; la note terminale retenue pour le baccalauréat sera la moyenne des 3 notes obtenues durant l'année scolaire (il s'agit d'un CCF ou Contrôle en Cours de Formation). Ces 3 notes ne seront pas connues de l'élève car soumises à une harmonisation académique.

Les moyennes des bulletins du cycle terminal seront retenues pour Parcoursup.

Principes évaluatifs propres au groupe **ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE**

La moyenne retenue pour le contrôle continu intègrera les éléments ci-dessous dont des devoirs communs qui en seront l'une des composantes :

	1er T ou 1er S	2ème T ou 2ème S	3ème T
1ère	1 évaluation minimum en physique et en SVT, 1 devoir commun bi-disciplinaire	1 évaluation minimum en physique et en SVT, 1 devoir commun bi-disciplinaire	
Tle	1 devoir commun bi-disciplinaire, 1 évaluation minimum dans les deux matières principales du trimestre	1 devoir commun bi-disciplinaire, 1 évaluation minimum dans les deux matières principales du trimestre	1 devoir commun bi-disciplinaire, 1 évaluation minimum dans les deux matières principales du trimestre

Principes évaluatifs propres à la discipline **HISTOIRE - GEOGRAPHIE**

La moyenne retenue pour le contrôle continu sera constituée d'au minimum 8 évaluations sur l'année, ce chiffre intégrant les évaluations communes susceptibles d'être organisées.

Ces évaluations pourront prendre tout type de forme.

Principes évaluatifs propres au groupe d'enseignements **LANGUES VIVANTES**

Toutes les activités langagières (Compréhension de l'oral et Compréhension de l'écrit, Expression orale en continu et en interaction et Expression écrite) seront évaluées au cours de l'année.

L'enseignant se réserve le droit d'évaluer des connaissances.

Principes évaluatifs propres à la discipline **LLCE anglais (Langues, Litteratures et Cultures Etrangeres)**

Les activités langagières pertinentes dans le cadre de l'enseignement de la spécialité et des épreuves terminales seront évaluées au cours de l'année.

L'enseignant se réserve le droit d'évaluer des connaissances.

Principes évaluatifs propres au groupe d'enseignements **HUMANITÉ, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE**

Les évaluations sont librement définies par le professeur et peuvent correspondre à des exercices variés : exercices d'interprétation ou de réflexion, contrôles de connaissances, exercices divers, reprises de travaux antérieurs.

La moyenne retenue pour le contrôle continu intègrera les éléments ci-dessous dont des devoirs communs qui en seront l'une des composantes :

	1er T ou 1er S	2ème T ou 2ème S	3ème T
1ère	4 évaluations par discipline dont 1 devoir commun, 1 note orale par discipline	4 évaluations par discipline dont 1 devoir commun, 1 note orale par discipline	
Tle			

Projet d'évaluation du lycée Théophile Gautier pour l'année scolaire 2021-2022

Preambule

Au regard de la note de service du 28 juillet 2021, publiée au Bulletin Officiel n° 30 du 29 juillet 2021, les enseignantes et enseignants du lycée Théophile Gautier, réunis en groupes disciplinaires et en concertation interdisciplinaire, s'entendent sur le présent document afin de préciser la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classes de première et de terminale). Ce projet collectif d'évaluation, élaboré en conseil pédagogique, s'inscrit dans un cadre règlementaire fixé au niveau national. Il a pour but de rendre visible et explicite la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation et ses modalités. Il permet notamment d'en partager les principes avec les élèves et leurs familles.

Cadre general

Tous les enseignements du tronc commun, de spécialité en 1ère ou optionnels qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale, font l'objet d'une évaluation régulière qui s'appelle le contrôle continu. L'objectif du projet d'évaluation est de rendre compte à chaque trimestre/semestre des acquis et des progrès des élèves aux différentes étapes du cycle terminal et d'expliciter les moyennes des bulletins, et donc les notes qui les composent. Ce projet d'évaluation est rendu public ; son élaboration se fait sous la responsabilité du chef d'établissement. Il est applicable dans le cadre d'un fonctionnement normal de l'établissement et est révisable tous les ans.

Principes et engagements

- pour l'ensemble des disciplines (à l'exception de l'Enseignement Moral et Civique), les moyennes trimestrielles prendront en compte au moins 2 devoirs surveillés, pour le semestre au moins 3 devoirs surveillés ;
- les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement ;
- les élèves savent que certaines évaluations seront communes à plusieurs classes ;
- toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées dans la moyenne, de même que toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note, selon les choix opérés par les professeurs ;
- la nature des évaluations composant la moyenne et les critères d'évaluation sont concertés au sein d'une même discipline ;
- les élèves sont évalués dans des situations variées et selon diverses formes, y compris à l'oral ;
- les évaluations sont accompagnées d'appréciations constructives qui permettent aux élèves de percevoir leurs éventuels progrès et ce qu'il convient d'améliorer ;
- les élèves reçoivent à chaque période un nombre suffisant et raisonnable de notes afin que la moyenne de la période soit bien représentative de leurs acquis ;
- seules les moyennes significatives, c'est-à-dire celles établies en s'appuyant sur un nombre suffisant d'évaluations, sont reportées sur le bulletin. Dans le cas où le nombre de notes de l'élève ne permet pas une moyenne significative de ses acquis, il sera procédé :

  - à un devoir de rattrapage sur convocation de l'équipe de direction ;

  - à l'organisation d'une épreuve ponctuelle en fin d'année auquel l'élève sera convoqué par l'équipe de direction : dans ce cas, la note obtenue se substitue à la moyenne manquante.

Rappel des modalités d'évaluation au baccalauréat pour la session 2022

LISTE RÉCAPITULATIVE DES DÉCLINAISONS PAR ENSEIGNEMENT OU GROUPES D'ENSEIGNEMENTS

Principes évaluatifs propres à la discipline **EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

L'évaluation porte sur 3 activités de nature différente ; la note terminale retenue pour le baccalauréat sera la moyenne des 3 notes obtenues durant l'année scolaire (il s'agit d'un CCF ou Contrôle en Cours de Formation). Ces 3 notes ne seront pas connues de l'élève car soumises à une harmonisation académique.

Les moyennes des bulletins du cycle terminal seront retenues pour Parcoursup.

Principes évaluatifs propres au groupe **ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE**

La moyenne retenue pour le contrôle continu intègrera les éléments ci-dessous dont des devoirs communs qui en seront l'une des composantes :

	1ère T ou 1ère S	2ème T ou 2ème S	3ème T
1ère	1 évaluation minimum en physique et en SVT, 1 devoir commun bi-disciplinaire	1 évaluation minimum en physique et en SVT, 1 devoir commun bi-disciplinaire	
Tle	1 devoir commun bi-disciplinaire, 1 évaluation minimum dans les deux matières principales du trimestre	1 devoir commun bi-disciplinaire, 1 évaluation minimum dans les deux matières principales du trimestre	1 devoir commun bi-disciplinaire, 1 évaluation minimum dans les deux matières principales du trimestre

Principes évaluatifs propres à la discipline **HISTOIRE - GÉOGRAPHIE**

La moyenne retenue pour le contrôle continu sera constituée d'au minimum 8 évaluations sur l'année, ce chiffre intégrant les évaluations communes susceptibles d'être organisées.

Ces évaluations pourront prendre tout type de forme.

Principes évaluatifs propres au groupe d'enseignements **LANGUES VIVANTES**

Toutes les activités langagières (Compréhension de l'oral et Compréhension de l'écrit, Expression orale en continu et en interaction et Expression écrite) seront évaluées au cours de l'année.

L'enseignant se réserve le droit d'évaluer des connaissances.

DÉCLINAISON POUR LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Enseignements optionnels : le coefficient 2 s'applique pour chacune des deux années du cycle terminal.

Ces coefficients s'ajoutent à la somme des coefficients portant sur les enseignements obligatoires.

Coefficients = 100 + 2 pour chaque années d'enseignement optionnels, avec un maximum de 114.

	Voie générale		
	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4
Option 2		2	2
LCA Latin	2	2	4
LCA Grec	2	2	4
Tous enseignements optionnels	6	8	14

Les principes évaluatifs propres au groupe d'enseignement **LANGUES VIVANTES** prévalent pour le chinois LV3, l'italien LV3 et LCA latin.

Les principes évaluatifs propres à la discipline **MATHEMATIQUES** prévalent pour les options « mathématiques complémentaires » et « mathématiques expertes ».

Les principes évaluatifs propres à la discipline **SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES** prévalent pour l'option « Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain ».

SELO et DNL hors SELO :

En 1ère et Tale, la moyenne de DNL est intégrée à la moyenne de LV comme suit :

- Un bonus de 0,2 points sur la moyenne de LV par tranche d'un point au-dessus de la moyenne en DNL.
- Ex : 12 de moyenne en DNL : + 0,4 points à la moyenne de LV.
- Ex : 15 de moyenne en DNL : + 1 point à la moyenne de LV.

En cas d'absence des élèves

Principe fondamental : « une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes »; « par conséquent, une moyenne non représentative ne pourra être retenue pour la baccalauréat »

Si un élève est absent à une évaluation considérée comme nécessaire par l'enseignant pour la constitution de la moyenne

Une évaluation spécifique est organisée **par l'enseignant** à l'intention de l'élève

La note est intégrée à la moyenne

Si le candidat ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements

Organisation d'une **évaluation ponctuelle dite « épreuve de remplacement » sous l'autorité du chef d'établissement**

- Si la ou les moyennes manquantes concerne(nt) la classe de première, : Passage 1er trimestre de Terminale sur le programme de Première
- Si la ou les moyennes manquantes concerne(nt) la classe de Terminale : passage avant la fin de l'année de Terminale, sur le programme de Terminale

La note est retenue en lieu et place de la moyenne manquante

Si absence dûment justifiée Nouvelle convocation

Si absence non dûment justifiée

La note zéro est attribuée